



Avenant bail de location suite a vie commune

Par **petit92**, le **08/06/2012 à 20:04**

Bonjour,

Nous allons nous marier le 30 Juin 2012, le bail est a mon nom, je souhaiterai rajouter ma femme sur celui ci de maniere a ce que la propriétaire puisse etablir des quittances de loyer avec nos deux prénoms dessus. Le bail doit il etre refait ou un simple avenant est possible? Doit on attendre le mariage pour faire modifier le contrat ou pouvons nous le faire sur une simple declaration de ma part aupres de ma propriétaire (avec les piece necessaire de carte d identité fournies qu'elle pourrai avoir besoin). Merci d'avance pour vos réponses.

Par **janus2fr**, le **09/06/2012 à 09:02**

Bonjour,

Vous devrez avertir (officiellement, donc par LRAR) votre bailleur du mariage. Il n'y a pas d'autre formalité à faire, pas d'avenant, pas de nouveau bail.

En effet, de par le mariage et le fait que le logement est la résidence principale du couple, votre femme aura les mêmes droits que vous sur le logement.